



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 105 s) de l'ordre du jour provisoire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour 2005 est présenté ci-joint à l'Assemblée générale conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Les exemplaires étant en nombre limité, il n'a pas été possible de distribuer le rapport aussi largement qu'il est d'usage. Les délégations sont donc priées de se munir, pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, des exemplaires qui leur auront été remis.

* A/61/150.

